

RISQUES MAJEURS



Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Établissement :	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VAN DONGEN
Adresse :	45 rue Jean Mermoz
☎ : Téléphone :	01 64 02 30 11
📠 : Télécopie :	01 64 30 90 27
E-mail :	ce.0771512a@ac-creteil.fr
Chef d'établissement :	Marie-Christine BERNE
Gestionnaire :	Georgina OLLANGUE ELOTAS

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

VADEMECUM GESTION DE CRISE

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

GESTION DE CRISE

Bien que les fonctions de sécurité générale et de sécurité civile ne soient pas au coeur du métier de l'éducation nationale, l'organisation de gestion de crise est un élément qui doit être pris en compte, par tous les cadres et en particulier les chefs d'établissements, dans leur pratique professionnelle, en vue d'assurer leurs responsabilités propres vis-à-vis des personnels ou élèves. Cette pratique se situe dans la démarche fixée par la circulaire du Premier ministre n° 5567/SG du 2 janvier 2012 relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures et la circulaire du Ministre de l'Education Nationale n°2012-046 du 12 mars 2012.

Celle-ci a été initiée par la mise en œuvre de l'article 5 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et la circulaire ministérielle du 25 novembre 2015, qui donne à l'école la mission d'informer et de former les futurs citoyens à la connaissance et la prévention des risques.

QU'EST- CE QU'UNE SITUATION DE CRISE ?

C'est la situation consécutive à un événement exceptionnel, d'envergure et de durée variables, qui affecte le milieu scolaire de façon locale ou générale. Cette situation peut être génératrice de traumatismes physiques et psychologiques, mais également de dommages matériels. Elle peut provoquer chez les usagers ainsi que chez les personnels une vulnérabilité accrue et des réactions émotionnelles.

C'est dans cette perspective que les équipes des établissements doivent se mettre dans une posture de gestion de crise et de travail en synergie afin qu'au delà du climat émotionnel et des réactions irrationnelles se mettent en place les mesures facilitant la résilience et la résolution des difficultés.

CELLULE DE CRISE : QUAND ? POURQUOI ? COMMENT ?

Lorsqu'un établissement est confronté à **un événement exceptionnel** par son ampleur, sa durée, sa complexité ou son caractère sensible, la mise en place d'une **cellule de crise est indispensable**.

En effet qu'il s'agisse d'un **accident majeur ou collectif** extérieur à l'établissement ou d'un **Événement qui touche directement l'établissement**, la méthodologie sera la même :

- Evaluer l'importance de l'événement et de ses répercussions possibles sur la vie de l'établissement
- Etudier des mesures à prendre et des actions à mener
- Communiquer avec les autorités académiques (rectorat),
Le rôle de la cellule de gestion de crise est de mettre en **synergie** les différents services, Acteurs et ressources de l'établissement qui, au quotidien, fonctionnent de façon autonome. Cette **mise en synergie** permet au chef de l'établissement et aux autres acteurs : d'avoir **une vision globale** de la situation et ainsi de répartir **les missions** et de définir **la ligne stratégique**
- **limiter les vulnérabilités** et de donner des **réponses univoques et cohérentes**
- Donner **la vision la plus claire et la plus synthétique possible** de la situation à l'autorité académique afin que celle-ci puisse apporter **l'aide et le soutien le mieux adapter**

La cellule de gestion de crise n'est donc pas une création, mais bien **une mise en synergie des ressources existantes et opérationnelles** de chaque établissement qui de la situation de veille permanente passe à la **posture de crise**. Ces ressources peuvent être renforcées temporairement en cas de besoin. La seule **condition préalable** au bon fonctionnement d'une telle **organisation de**

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

crise est bien entendu d'avoir mis en **place la procédure de déclenchement** et d'avoir fixé un **schéma d'organisation interne** adapté à la taille et à l'identité de l'établissement. Il ne faut pas attendre la pression des événements pour réfléchir, il faut s'inspirer des expériences passées. Il existe pour cela des méthodologies simples et qui ont fait leurs preuves. Dans de nombreux cas ce type de réflexion permet d'améliorer et de simplifier la vie quotidienne d'un établissement.

DE LA VEILLE À L'ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE

En fonction de l'**importance** et de la **nature** de l'événement, on pourra passer d'une situation de veille à la mobilisation par paliers de la cellule de crise. En effet cette cellule est à géométrie variable et évolue en fonction des **risques** et de la **typologie des événements**.

1 - Importance de l'événement

- la durée : de quelques heures à plusieurs jours
- la période : journée travaillée, nuit, week-end, congés
- l'étendue : un ou plusieurs bâtiments
- les conséquences matérielles, humaines, psychologiques

2 - Nature de l'événement

- risques majeurs naturels : inondation, tempête, accident météorologique, mouvement de terrain
- risques majeurs technologiques : accident de transport de matières dangereuses, accident industriel, accident nucléaire
- risques majeurs sociétaux : attentats, violences urbaines, prise d'otages - incendie : accidentel ou volontaire
- accidents sanitaires : épidémie, intoxication alimentaire, canicule, pic de pollution
- accidents de transports scolaires : avion, train, autocar, embarcation...

3 – Nature des risques

Les risques internes prévisibles (liés à l'exploitation et à l'activité du bâtiment) tels que le risque incendie et panique, la rupture de canalisation, la panne générale électrique, le refoulement d'eaux usées, les pannes ou problèmes de ventilation...

Certains de ces risques sont déjà pris en compte comme le risque incendie avec l'application de la réglementation en vigueur (SSI, alarme, schéma d'évacuation) ou le risque de panne électrique

Les risques externes prévisibles ou non, mais qui fragilisent l'ensemble d'un secteur géographique et qui nécessitent dans un premier temps une réponse locale (puisque les services de secours et techniques extérieurs sont débordés ou paralysés). Le risque inondation, l'accident météorologique, le mouvement de terrain, l'accident technologique lié aux transports de matières dangereuses (nuage toxique, contamination ou explosion), le risque sanitaire (pandémie grippale), les événements liés aux situations conflictuelles (attentat) ou sociétales (violences urbaines).

4 – Typologie des événements

Événement à **cinétique rapide** et souvent peu prévisibles (panne électrique, incendie, attentat, effondrement) ou événement à **cinétique lente** avec possibilité de mettre en place un dispositif préventif (crue de la Seine, tempête, accident sanitaire...).

Événement à **caractère local** (le bâtiment et son environnement immédiat) ou à **caractère général (une ou plusieurs communes ou un ou plusieurs départements)**.

La prise en compte de ces quatre facteurs conditionne la réponse optimale par l'établissement à la crise en cours. Les moyens humains et matériels, internes et externes seront mobilisés au sein d'une cellule de crise.

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

Quelques principes à respecter pour faciliter la gestion d'une crise éventuelle :

- une réflexion en amont sur les risques potentiels et leur impact
- une formalisation de l'organisation de crise : composition de la cellule de crise
- une formation des personnels (sécurité, sûreté, secourisme, communication)
- des moyens de communications internes (fiables et autonomes) même en cas de panne électrique, téléphonique ou informatique
- des tests quotidiens (groupe électrogène, alarme) et
- des entraînements périodiques (exercice évacuation, exercice de mise en sûreté, exercice de gestion de crise) mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté.

LE RETOUR À LA NORMALE

La crise est un événement qui généralement présente une phase de progression rapide, suivie par une période de stabilisation et ensuite une phase descendante plutôt lente. Il faut se garder de relâcher les efforts avant la résolution finale et éviter le risque de répliques.

Le retour à la normale se situe à la fin de cette période, lorsque tous les moyens exceptionnels mis en œuvre sont devenus inutiles et que les systèmes habituels suffisent à gérer le quotidien. Il faut cependant garder deux choses à l'esprit, d'une part, le retour à la normale ne supprime les origines et les sources de la crise et les problèmes de fond doivent être traités, d'autre part le retour à la normale peut se révéler plus difficile que prévu dans les esprits ainsi que dans les méthodes.

LA POST-CRISE

L'après crise doit être conduite avec la plus grande vigilance, car passés les premiers moments de soulagement et de satisfaction, les critiques vont apparaître et les étapes de la crise vont être analysées et sans aucun doute remises en cause. Il est donc important de revenir sur la crise, pour d'une part cicatriser et d'autre part tirer des enseignements qui conduiront à modifier certains processus, certaines organisations.

Il ne faut pas chercher à tout prix des responsables, mais plutôt chercher ce qui, dans les méthodes et les conduites, a provoqué certaines erreurs et revoir parfois en profondeur la composition des équipes et les structures de l'organisation. Il faut aussi conforter les équipes pour éviter le sentiment de culpabilité ou d'impuissance. La crise est aussi l'occasion de voir se révéler des capacités et des compétences qui passent totalement inaperçues dans le quotidien et parfois elle révèle aussi le manque de fiabilité et les limites de certains procédés techniques. Enfin il faut tenir compte de l'impact de la crise sur l'image de l'institution, car dans certains cas les dommages causés par la crise se situent plus en termes de représentations qu'en termes psychologiques, humains ou matériels. La post-crise permet aussi de tirer des enseignements et de prendre des initiatives fortes en matière de prévention, de planification et d'anticipation. La crise se prépare au quotidien lorsqu'il ne se passe rien.

Document mis à jour le : 29/09/2023

Attention : à la suite de la réalisation de ce document, il est demandé de renseigner le tableau de bord santé et sécurité au travail sur le site académique :

<http://hygiene2.ac-creteil.fr/>

puis cliquer sur chapitre 8 « Risques majeurs et environnement » (valider les données en bas de page)

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S pour permettre aux équipes éducatives :

- *de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours,*
- *d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.*

circulaire du 25/11/2015 relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs)

STRUCTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

ORGANISATION MATÉRIELLE

Nombre de bâtiments :	5
Bâtiment A : Nombre d'étages	R+2
Bâtiment B : Nombre d'étages	R+1
Bâtiment C : Nombre d'étages	R+1
Bâtiment D : Nombre d'étages	RdC
Bâtiment E : Nombre d'étages	R+2

Horaires de fonctionnement :

Accueil du matin	07h45
Enseignements du matin	08h15 à 13h05
Restauration	11h15 – 12h10 – 13h05
Enseignements de l'après-midi	13h05 à 17h55
Accueil du soir	Fermeture 18h45

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Prof. principal	Classe	Effectif	Lieu de présence
Mme SEYSEN MARION	1 ST2S1	22	Tout l'établissement
Mme ROLLET ANNE-LAURE	1 ST2S2	23	
Mme DUMONT SEVERINE	1 STMG1	24	
Mme VERNHES ALICE	1 STMG2	27	
M. HERAULT ALEXANDRE	1 STMG3	27	
Mme GROSJEAN SOPHIE	1 VDG1	34	
Mme CHICH JOELLE	1 VDG2	35	
M. CARDON FREDERIC	1 VDG3	33	
Mme MARCELLOT CONSTANCE	1 VDG4	35	
M. BUFFET REMY	1 VDG5	35	
M. MARCHETTO ERIC	1 VDG6	35	
M. BRAMI FRANCK	1 VDG7	35	
Mme DOS SANTOS MAUD	2 01	35	
Mme RAMOND NATHALIE	2 02	35	
M. LAINE JEROME	2 03	35	
Mme BLANES SOPHIE	2 04	33	
Mme DESHELLETTE VERONIQUE	2 05	32	
Mme BOUHET LAURENCE	2 06	33	
M. POLLET FREDERIC	2 07	32	
Mme HALBOUT BERANGERE	2 08	35	
M. LECLERCQ AXEL	2 09	33	
M. GRUEL JULIEN	2 10	33	
Mme GUILLAUME CLAIRE	2 11	31	
Mme JACOBY ESTELLE	2 12	35	
	BTS1	21	
	BTS2	12	
	BTS3	23	
	BTS4	14	
Mme BELLANGER CELINE, Mme RIVAL GAELLE	T ST2S1	30	
Mme DUMONT SEVERINE, M. SIMEON ROMAIN	T STMG1	28	
M. KEBANA ISAAC, Mme VANDAELE ADELIN	T STMG2	29	
M. REVIRE THIERRY, Mme TERRAGE CELINE	T STMG3	27	
M. MONTOURCY SEVERIN	T VDG1	35	
Mme BLOMMAERS BEATRICE, Mme STEYDLI SANDRINE	T VDG2	32	
Mme RONDOT EMELINE, M. VOILLEMEN VINCENT	T VDG3	32	
Mme ARIZMENDI CHRISTEL, Mme STROHMANN ISABELLE	T VDG4	27	
Mme MASSON CLEMENCE, M. PATRON HERVE	T VDG5	33	
Mme COQUIN LYDIE, M. JAUTZY ANTOINE	T VDG6	29	
M. CHIRY ARTHUR, Mme ESCALE JULIE	T VDG7	34	
Mme HALBOUT BERANGERE, Mme ROBLAIN ALINE	T VDG8	34	

TOTAL 1207

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DE RISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

INONDATION

► **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités.

► **Si les délais sont insuffisants :** • rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ; • n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

► **Dans tous les cas :** • coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ; • ne prenez pas l'ascenseur ; • fermez portes, fenêtres, aérations... • mettez en hauteur le matériel fragile.

FEU DE FORET

- Prévenez les services de secours.

- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.

- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.

► **Si le feu menace les bâtiments :**

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ; • confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ; • évitez de provoquer des courants d'air.

TEMPETE

► **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible.

► **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez des bâtiments en dur ;

- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;

- fermez portes et volets ;

- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;

- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;

- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;

- limitez les déplacements.

CYCLONE

► **Avant :**

- fermez et attachez les volets ;

- renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;

- consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.

► **Pendant :**

- abritez-vous dans un bâtiment solide ;

- ne sortez pas ; • tenez-vous loin des vitres ;

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

- attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

SEISME

► Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

► Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

GLISSEMENT DE TERRAIN

► Si les délais sont suffisants :

- évacuation possible effectuée par les autorités.

► Pendant :

- **à l'intérieur**, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur**, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

► Après :

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

AVALANCHE

► Avant :

- signalez votre itinéraire précis auprès des professionnels de la montagne ou à l'entourage proche ;
- ne sortez jamais seul en ski de randonnée ;
- ne sortez pas des pistes de ski autorisées, balisées et ouvertes ;
- respectez toutes les signalisations (panneaux et balises) et ne stationnez pas dans les « couloirs d'avalanche ».

► Au déclenchement :

- fuyez latéralement, si vous êtes à ski pour sortir du couloir d'avalanche.

- ### ► Pendant :
- faites de grands mouvements de natation pour rester en surface ;
 - essayez de former une poche d'air ;
 - ne criez pas afin d'économiser vos forces.

ÉRUPTION VOLCANIQUE

- En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence.
- N'évacuez que sur l'ordre des autorités.

ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

(TMD)

- ▶ **Nuage toxique** : • regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
 - fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...);
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
 - évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
 - en extérieur: s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.
- ▶ **Explosion** :
 - évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...);
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.
- ▶ **Explosion suivie d'un nuage toxique** : • regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ; • coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.
- ▶ **Dans tous les cas** : évacuation possible effectuée par les autorités.

RUPTURE DE BARRAGE

- ▶ **L'alerte** est donnée par un signal spécifique de type «corne de brume »
 - rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
 - à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.
- ▶ **Si les délais sont suffisants** Évacuation possible effectuée par les autorités.

ACCIDENT NUCLEAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
 - coupez ventilation et chauffage.
- ▶ **Attendez les consignes des autorités** En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :
 - demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
 - ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé)

ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

- ▶ **Au déclenchement des faits ou d'une alerte**
 - Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir :
évacuation ou confinement ;
 - se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
 - appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie: décliner sa qualité,

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;

- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

► **Choix n°1 : l'évacuation**

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

► **Choix n°2: le confinement**

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Ces recommandations, très générales, sont à suivre en attendant l'arrivée des secours organisés.

Dans tous les cas d'accident majeur, les autorités rappellent que pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, il faut écouter la radio.

RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Risques recensés sur la commune

Pour compléter cette rubrique,

- se renseigner auprès du service environnement de la municipalité
- et/ou sur le site DDRM puis « ma commune »
- consulter le portail internet de la Préfecture.

Préciser les activités environnantes, les voies de circulation et les cours d'eau à proximité de l'établissement ainsi que les risques éventuels.

RISQUES GÉNÉRAUX*	RISQUES PARTICULIERS*
<input checked="" type="checkbox"/> Tempête	<input type="checkbox"/> Inondation site
<input checked="" type="checkbox"/> Sociétal	<input checked="" type="checkbox"/> Mouvement de terrain Cavités souterraines au niveau de la commune ne nécessitant pas d'actions particulière
<input checked="" type="checkbox"/> Transport de matières Dangereuses	<input type="checkbox"/> Accident industriel site
<input type="checkbox"/> Nucléaire (nuage radioactif,)	<input type="checkbox"/> Autres
Précisions	Précisions
Risques en cas d'accident sur l'autoroute A104, le D 934, la voie ferrée et le transport fluvial sur la marne	

*établi selon le rapport de le Sté AMIPEQ de janvier 2019

DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

Sur le temps scolaire, l'alerte est déclenchée par

Civilité	NOM	Prénom	Fonction
Mme	BERNE	Marie-Christine	Proviseure

ou en son absence par

Civilité	NOM	Prénom	Fonction
Mr	CHARBONNEL	Pierre	Proviseur adjoint

ou en leur absence par

Civilité	NOM	Prénom	Fonction
Mme	OLLANGUE ELOTAS	Georgina	Adjointe gestionnaire

L'alerte doit être déclenchée par le chef d'établissement ou l'adjoint :

- lorsqu'il (elle) est prévenu(e) par les autorités
(mairie, préfecture, gendarmerie, police, inspection académique).

- ou par le signal national d'alerte
(signal modulé répété à 3 reprises)

1 min 41 1 min 41 1 min 41

- lorsqu'il (elle) est témoin d'un accident
pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement et son environnement.

L'alerte est déclenchée dans l'établissement au moyen de :

- voix humaine,
- sonnerie (sirène distincte du signal d'alerte incendie),
- haut-parleur,
- corne de brume,
- autre :

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

CONSIGNES À APPLIQUER IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

M. (Mme)BERNE branche le poste de radio disposé à cet usage dans le bureau du gestionnaire (cellule de crise),

Fréquence France Bleu : 107.1 Mhz

Fréquence France Info : 105.5 Mhz

Fréquence France Inter : 97.8 Mhz

Fréquence radio locale conventionnée par le préfet : SO

Les **personnes ressources** rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées (voir **Annexes 1 et 1 bis**).

Les **autres personnes** (enseignants, CPE, assistants d'éducation, aides-éducateurs, ...) :

⇒ assurent l'encadrement des élèves,

⇒ selon les consignes reçues :

*se munissent du registre d'appel et des médicaments et ordonnances des enfants suivis
*conduisent les élèves vers le(s) lieu(x) de mise en sûreté préalablement définis dans l'annexe 5 *ou accompagnent leur évacuation,

⇒ contrôlent la présence des élèves :

* l'appel précis doit être fait systématiquement **et renouvelé fréquemment**

* la liste nominative des absents est dressée en 2 exemplaires (**Annexe 3**).

⇒ expliquent la nature de l'événement et rassurent les élèves.

LA LEVÉE DE L'ALERTE

- **La décision de fin d'alerte est prise par les autorités** (ministre ou préfet) et transmise au chef d'établissement par:
 - ⇒ la gendarmerie ou la police,
 - ⇒ le téléphone,
 - ⇒ les services de radiodiffusion,
 - ⇒ le signal national de fin d'alerte
(émission continue d'une durée de 30 secondes d'un son à fréquence fixe).

- Le chef d'établissement prévient alors l'ensemble des personnels et des élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.

DOCUMENTS ET RESSOURCES MATÉRIELLES MINIMUM POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN

		oui	non
Dans la cellule de crise (bureau MDL)	Dispositif pour déclencher l'alerte	X	
	Téléphone	X	
	Poste de radio avec des piles		X
	Dossier PPMS accessible	X	
	Copie des PAI et ordonnances	X	
	Plan des locaux (accès, entrées, sorties etc.) (Annexe 2)	X	
	Annuaire de crise (Annexe 8)	X	
	Liste des appels téléphoniques reçus à l'établissement <i>via la loge</i> (Annexe 9)	X	
	Liste des classes dans le(s) lieu(x) de mise en sûreté	X	
Dans chaque zone de mise en sûreté	Copie des PAI et ordonnances	X	
	Bouteille d'eau et gobelets jetables	X	
	Sacs poubelle	X	
	Lampe de poche à dynamo ou à pile(s)	X	
	Liste vierge des élèves nécessitant une attention particulière (Annexe 5)	X	
	Liste des élèves absents ou blessés (Annexe 6)	X	
	Fiches d'observation des élèves blessés ou à évacuer (Annexe 7)	X	
	Trousse de premiers secours (<i>Cf. contenu</i> Annexe 12)	X	
	Fiche de conduites à tenir en première urgence (Annexe 11)	X	
	Affichage de la liste des personnes ressources (Annexe 1 ou 1bis)	X	
	Affichage du plan définissant les zones de mise en sûreté (Annexe 2)	X	
Affichage de la procédure à suivre (Annexe 13)	X		

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

INFORMATION DES PARENTS SUR LE PLAN DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

Une information des parents a été effectuée en date du 03/10/2023

L'**ANNEXE 10** a été remise à chaque famille en date du 03/10/2023

PRINCIPALES DATES D'ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

Le présent plan particulier de mise en sûreté a fait l'objet :

- d'une réflexion en CHS le 26/01/2023
- d'une présentation aux personnels via pronote en septembre 2023
- d'une présentation (annuelle) au conseil d'administration le 19/10/2023
- d'un exercice annuel de simulation le 26/05/2023

TRANSMISSION DU PLAN DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS

Le présent plan particulier de mise en sûreté a été transmis :

- à la commune concernée en 1 exemplaire le 02/10/2023
- à l'ISST isst@ac-creteil.fr le 02/10/2023
- à la direction académique (format numérique) le 02/10/2023

ANNEXE 2

PLAN

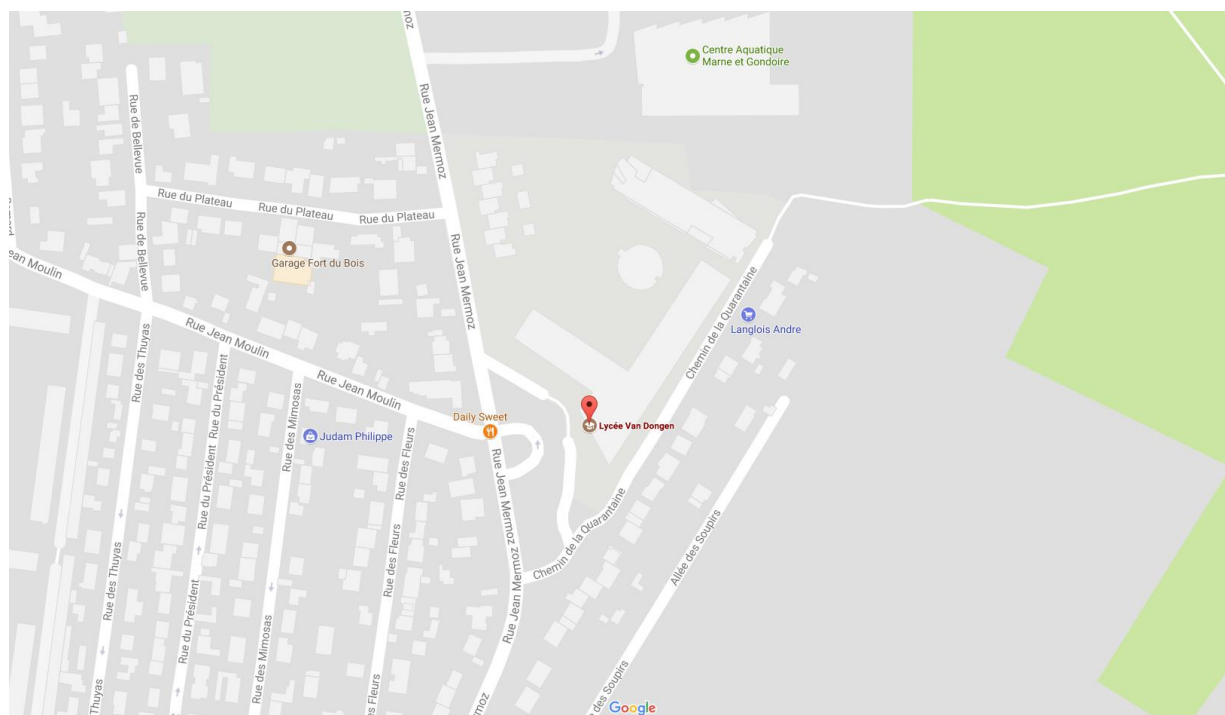
avec positionnement des accès, du (ou des) lieu(x) de mise en sûreté et des organes de coupure (dessin ou copie des plans)

Si l'établissement comporte plusieurs bâtiments ou plusieurs niveaux, dupliquer cette annexe.

2.1 Plan de situation

2.2 Plan de masse

2.3 Plan d'intervention/évacuation



«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

ANNEXE 3

DÉFINITION DU (DES) LIEU(X) DE MISE EN SÛRETÉ

Les lieux de mise en sureté ne sont pas fixes Ils dépendent du risques et de l'évolution de la crise

Établissement **LGT VAN DONGEN**

Adresse précise **45 rue Jean Mermoz 77400 Lagny sur Marne**

➤ **Si l'établissement se compose d'un seul bâtiment ou plusieurs très rapprochés (<50m)**

Regroupement dans plusieurs lieux (préciser les lieux ou zones)	Classes concernées
Zone 1 : Bâtiment E RdC +/- 400m²	Responsables de zone nommé par l'équipe de Direction parmi la communauté éducative selon les présences au moment de l'incident. Le réfectoire servira de point de regroupement pour accueillir tous les élèves et personnels des bâtiments A, B et C. Ceux si seront répartis sur les différentes zones de confinement en fonction des disponibilités. Le matériel de mise en sureté sera disponible dans la salle de restauration des personnels.
Zone 2 : Bâtiment E 1^{er} étage +/- 535m²	
Zone 3 : Bâtiment E 2^{ème} étage +/- 535m²	
Zone 4 : Maison des Lycéens 350m²	
Point de regroupement : réfectoire	

Bâtiment A : pas de confinement possible

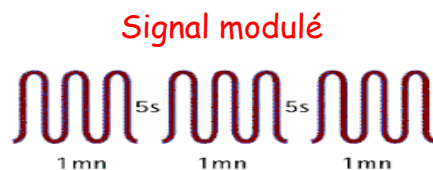
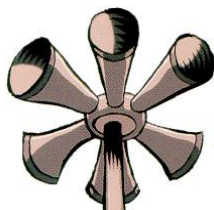
Bâtiment B et C : pas de confinement souhaitable

Dans l'hypothèse de bâtiments indépendants éloignés, prévoir un moyen de communication interne entre les différentes parties (téléphone ou interphone par exemple).

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

ANNEXE 10 INFORMATION AUX FAMILLES

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR



1 min 11 1 min 11 1 min 11

**Le signal national d'alerte est émis par des sirènes.
Il annonce l'approche ou la présence d'un danger (nuage toxique, tornade, ...).**

N'allez pas sur les lieux du sinistre. Vous vous mettriez en danger.



Mettez vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



**Fréquence France Bleu : 107.1 Mhz
Fréquence France Info : 105.5 Mhz
Fréquence France Inter : 87.8 Mhz
Fréquence radio locale conventionnée par le préfet: SO**



**N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.
Un plan de mise en sûreté a été prévu dans son établissement. .**



**Ne téléphonez pas, pour ne pas encombrer les réseaux.
Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser**

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles .

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

ANNEXE 11

CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

(dans les situations particulières de risques majeurs)

CONSIGNES GÉNÉRALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, "crise de nerfs "...);
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

3/ Non urgent (à traiter après toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPÉCIFIQUES

1 - L'enfant ou l'adulte saigne du nez

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir, penché en avant (pour éviter la déglutition du sang) ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines qui saignent par une pince pouce index pendant 10 minutes ;
- si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne)
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5),
- prendre dès que possible un avis médical.

2 - L'enfant ou l'adulte fait une "crise de nerfs"

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3 - Stress individuel ou collectif: ce stress peut se manifester pour quiconque.

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève "leader") ;
- expliquer, rassurer, dialoguer.

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4 - L'enfant ou l'adulte ne se sent pas bien mais répond

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre)
- desserrer les vêtements, le rassurer, et le protéger froid, chute, intempéries...)
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).
Après quelques minutes, le mettre en position "demi-assis" au calme.

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5 - L'enfant ou l'adulte a perdu connaissance

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas ; ne répond pas à un ordre simple;

Que faire ?

- le mettre "sur le côté" (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- s'il ne reprend pas connaissance, faire appel aux services de secours.

6 - L'enfant ou l'adulte fait une "crise d'épilepsie"

Signes :

- perte brutale de connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres ;
- il peut : se mordre la langue, devenir bleu, baver, perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- quand les secousses cessent, le mettre "sur le côté" (position latérale de sécurité) et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres ;
- si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de la langue)

Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera de lui-même et ne se souviendra de rien.

Attention: si la crise se répète, il s'agit d'un signe de gravité

7 - Traumatismes divers

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...)

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie qui saigne ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger) ;
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple.

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition : Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang. **Signes** : • une coupure ou une piquûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ; • du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le chef d'établissement qui passera l'alerte.

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité. De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE.

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- La nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- Les mesures de prévention et de protection mises en oeuvre dans l'école ou l'établissement ;
- Les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles. On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

UNE EDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent. Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Fiche d'évaluation du PPMS

établissement : LGT Van Dongen

Adresse : 45 rue Jean Mermoz – 77400 Lagny sur Marne

Téléphone : 01 64 02 30 11

chef d'établissement: Marie-Christine BERNE

Date	Heure	Thème et objectifs de l'exercice	Durée de l'exercice

Fiche d'évaluation à annexer au PPMS

	Oui	Non	Non testé	Observations
Modalités d'organisation				
• Inopiné (préciser l'origine du déclenchement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Présence d'observateurs extérieurs (si oui, nombre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Facteurs aggravants ou circonstances particulières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Alerte / Fin d'alerte				
• L'alerte a été entendue par tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• La fin d'alerte a été entendue par tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application des consignes générales				
• Cellule de crise activée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Mise à l'abri ou évacuation de tous les présents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Liste des appels téléphoniques (main courante)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• La radio a été écoutée sur la bonne fréquence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Le comptage s'est effectué sans problème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• L'échange interne entre la cellule de crise et les lieux de mise à l'abri a été maintenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• La communication externe entre la cellule de crise et l'extérieur a été établie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Respect des rôles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mise en sûreté				
• Mise à l'abri (ou évacuation) immédiate	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Mise à l'abri (ou évacuation) en bon ordre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Absence de panique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Gestion du stress et de l'attente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Prise en charge des personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»

• Disponibilité des traitements spécifiques dans le cadre des projets d'accueil individualisé (PAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Prise en charge des malades et blessés éventuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application des consignes particulières				
• Cuisines / Locaux techniques (évacuation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Identification des fluides (préciser lesquels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Coupure des ventilations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Réactions adaptées aux situations inattendues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Restauration (s'assurer que tous les élèves ont quitté la salle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Standard / Loge (accueil des secours)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Matériel utilisé				
• Matériel PPMS adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Documents PPMS adaptés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Fournitures pour activités occupationnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Moyens de communication opérationnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Toilettes et points d'eau accessibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• PPMS actualisé/Plans de l'établissement/Listes à jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

COMMENTAIRES

«EN SITUATION D'URGENCE LE PREMIER ACTEUR DU SECOURS C'EST VOUS»